

Compte-rendu du Conseil scientifique de l'INSMI

5 Juillet 2023

Nouvelles de l'INSMI par Christophe Besse

Les fédérations de recherche permettent de toucher des unités qui ne sont pas des UMR. Le but est que tous les matheux, dans tout type d'unités, puissent bénéficier des moyens de l'INSMI. Créer plus d'UMR serait compliqué, car cela nécessite des moyens humains pour y mettre des personnels INSMI.

Il y a actuellement 1 personnel d'appui pour 2 chercheurs au niveau de l'INSMI. Le pourcentage dans les unités est beaucoup plus faible. L'INSMI ne peut pas faire plus, mais essaie de demander aux universités de donner des personnels d'appui.

Alessandra Frabetti : du côté université, il faudrait surtout du personnel d'appui pour le côté enseignement !

Le plafond d'emploi de l'INSMI est 648 en 2023. Gagner un etp(=équivalent temps plein) est toute une bataille ! L'INSMI représente 2.5% des personnels au CNRS (en comparaison, la biologie c'est 20%). Chaque CPJ fait augmenter le plafond d'emploi d'une unité.

83 etp sont gardés pour les délégations, dont une dizaine sont gelés pour les directeurs d'unité qui ont automatiquement une délégation. Dans les faits, tous les postes en délégation ne sont pas pourvus car certains les refusent (délégation non accordée par l'université...). Il y a +5% de demande, mais l'augmentation est encore plus importante dans les autres disciplines, et l'attribution marche à la pression.

L'INSMI a augmenté les crédits de fonctionnement et d'investissements de 20% dans les labos.

Il propose aussi, sur appel à projet

- des stages de master : 23 dossiers retenus (25 candidats et 10 candidates)
- 2 postdocs de 3 ans par an. Ces postes pris sur les etp. Leur création est une volonté suite aux assises. Il y a eu 74 candidatures !

Bilan des concours :

Un des objectifs des concours coloriés est de permettre à des unités de rester des UMR, ce qui n'est pas possible quand il n'y a plus de personnels CNRS affectés.

Pour le concours CR, où la majorité des candidats étaient pour les deux concours, la section a traité conjointement les concours coloriés et traditionnels, puis a dispatché les candidats.

Il y a eu peu de candidatures pour le concours DR colorié, et aucune candidature de femme CR.

Trois candidats CR ont démissionné avant le jury d'admission. Deux mathématiciens ont été reçus sur liste principale pour la CID 51 (ce qui fait 1 de plus par rapport à ce qui était prévu).

Chaires de professeurs junior : il y avait 3CPJ disciplinaires et 2 interdisciplinaires. Sur 60 candidatures, il y avait seulement 2 candidates. Quelles peuvent être les raisons à cela ?

Claire Guerrier : Les CPJ s'adressent à des personnes en postdoc depuis longtemps et peu de femmes tiennent dans cette situation.

Mylène Maïda : il y a un problème de communication sur ces postes, du coup cela fonctionne sur réseau.

La réforme des retraites peut avoir un effet sur le nombre de postes ouverts. Le CNRS veut maintenir un taux d'emploi jeune, et pourra s'opposer aux demandes de rester jusqu'à 70 ans.

Les postes rouges ne sont plus des etp, mais des financements donnés par les labos.

Pour les candidatures ANR, il y a un retour à une phase d'évaluation au lieu de deux.

L'insmi se bat pour conserver les labex nationaux.

Au sujet du Livre blanc du CS sur les entraves administratives à la recherche : il y a un rejet assez fort de la direction du CNRS, car les délégations régionales se sentaient visées, alors qu'elles ont souffert d'une grosse baisse de moyens. Les règles administratives ne sont pas choisies par le CNRS ni même le ministère. La présidence du CNRS souhaiterait une analyse plus globale.

Il y a une nouvelle règle INSMI sur le recrutement local : autorisation d'au plus une promotion locale (B->A) par labo et par plan quinquennal.

Réunion des DU : plus d'avantages globaux à garder le système (du non recrutement local) qu'à le changer.

Il y a tout de même un peu de changement avec le repyramidage et les cpj.

Discussion sur les groupes de travail

Discussion sur la mobilité.

La recommandation du CSI a été peu comprise dans les labos.

Idées de recommandation

- Maintenir les postes de mdc quand les gens partent à la promotion ?
- Que toutes les tâches effectuées par les e-c soient reconnues (tutorat, responsabilité de comités...)?

(Il y a beaucoup de choses qui font partie de notre travail, dubitatif que cela donne lieu à des décharges ?)

Actuellement, quelques délégations sont réservées pour les enseignant chercheurs qui sont au comité national.

Comment améliorer la communication : il pourrait y avoir des correspondants CSI dans les labos, pour transmettre les recommandations et faire connaître le travail du CSI (l'information envoyée par les DU est un peu diluée)

Cela pourrait aussi alimenter la discussion.

Les GDR vont devenir des axes de réseaux thématiques (maximum 15), ils auront un rôle de prospective auprès de l'Insmi pour répondre rapidement à des questions. Aucun GDR ne va être supprimé, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

L'argent arrive au porteur du réseau thématique, qui le répartit dans les axes.

Fin de la séance à 17h.